

## PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 25 janvier 2007.

Sont présents et formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier,
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Ile-d'Orléans
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- Mme la conseillère Ann Bourget, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- M. le conseiller Ralph Mercier, Québec
- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- Mme la mairesse Andrée P. Boucher, Québec, présidente
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M<sup>e</sup> Pierre Rousseau, secrétaire

### Ouverture de la séance

Période de recueillement et la séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2007-01**

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance avec l'ajout au point « *Divers* » de l'item suivant :

- a) Demande de délai à la ministre des Affaires municipales et des Régions

Adoptée

### Approbation des procès-verbaux des séances tenues le 14 décembre 2006

#### **Résolution n° C-2007-02**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues le 14 décembre 2006.

Adoptée

Rapport de la commission Développement économique et touristique concernant le Plan des grands enjeux

---

### **Résolution n° C-2007-03**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère à la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du rapport de la commission Développement économique et touristique concernant le Plan des grands enjeux du développement économique de la CMQ (PGE).

D'accepter, en complément au Plan des grands enjeux, l'élaboration par la CMQ d'une stratégie de développement économique à l'échelle de la région métropolitaine de Québec.

De confier mandat à la commission Développement économique et touristique d'élaborer cette stratégie dans le cadre de ses travaux de l'année 2007 et de la soumettre ensuite au conseil pour approbation.

Cette stratégie doit prendre appui sur les travaux déjà réalisés par les projets ACCORD des régions de Québec et de Chaudière-Appalaches pour les créneaux d'excellence (démarche ACCORD) et par la CMQ dans le cadre de l'élaboration du PGE. Elle doit être élaborée au plus tard d'ici la fin juin 2007 et doit préciser les axes prioritaires d'intervention et les moyens d'action à mettre en place.

De demander à la Commission de travailler à la mise en place d'un nouveau créneau d'excellence lié à l'industrie de l'environnement, au sein de la démarche ACCORD ou de toute autre démarche jugée pertinente par la Commission, afin que la région métropolitaine de Québec renforce l'importance qu'elle accorde au secteur émergent de l'environnement et du développement durable.

De donner un accord de principe :

- à un soutien de la CMQ aux efforts en cours dans la région pour le renforcement des créneaux d'excellence. Ce soutien doit avoir un effet de levier auprès des gouvernements en prenant notamment la forme d'un fonds dédié au renforcement des créneaux d'excellence de la région métropolitaine de Québec;
- à un soutien de la CMQ au défi économique posé par des changements démographiques et la main-d'œuvre. Ce soutien peut prendre la forme d'une table métropolitaine sur l'emploi en collaboration avec Emploi-Québec comme cela se fait dans la région de Montréal.

De demander à la commission Développement économique et touristique, dans le cadre de ses travaux, d'évaluer les impacts des mesures ou des moyens mis de l'avant.

De mandater la commission Développement économique et touristique de poursuivre les activités de la CMQ en matière de veille économique, en collaboration avec les partenaires municipaux concernés.

Référence : Mémoire du 16 janvier 2007  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Dépôt du registre des rencontres des commissions en 2006

**Résolution n° C-2007-04**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du registre des présences, des absences et de la durée des réunions des différentes commissions de la Communauté métropolitaine de Québec pour l'exercice financier 2006. Est intégré au registre, un registre analogue pour les réunions du Comité consultatif agricole de la CMQ en 2006.

Référence : Mémoire du 8 janvier 2007  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Intervention de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, sur les travaux effectués à la commission Transport en commun métropolitain en 2006.

Démission et nomination d'un membre à la commission Développement économique et touristique

---

**Résolution n° C-2007-05**

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, appuyée par Mme Ann Bourget, conseillère à la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

De désigner madame Anne Ladouceur, conseillère à la Ville de Lévis, comme membre de la commission Développement économique et touristique pour succéder à madame Danielle Roy Marinelli qui a remis sa démission comme membre de la Commission.

Son mandat se terminera le 1<sup>er</sup> novembre 2009 qui est la date prévue de la fin du mandat initial de madame Marinelli sur la Commission.

Référence : Mémoire du 9 janvier 2007  
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Mandat de la commission Aménagement du territoire sur les éoliennes : Dépôt d'un échéancier de travail

---

**Résolution n° C-2007-06**

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la démarche et de l'échéancier proposés par la commission Aménagement du territoire pour exécuter le mandat confié par le conseil (résolution C-2006-76) sur l'implantation d'éoliennes dans les territoires municipaux.

Référence : Mémoire du 18 janvier 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Avis à la ministre des Affaires municipales et des Régions sur le règlement RV-2006-05-72 de la Ville de Lévis

---

**Résolution n° C-2007-07**

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de la Ville de Lévis, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De donner un avis favorable à l'entrée en vigueur du règlement RV-2006-05-72 modifiant le règlement RV-2005-03-54 de contrôle intérimaire de Lévis sur la gestion de la fonction résidentielle, pour les motifs mentionnés au mémoire du 15 janvier 2007.

Référence : Mémoire du 15 janvier 2007  
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Bordereau d'information

**Résolution n° C-2007-08**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 25 janvier 2007 contenant les points suivants :

- a) Procès-verbal approuvé de la séance du comité exécutif tenue le 16 novembre 2006.
- b) Lettre du 15 décembre 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à madame Danielle Roy Marinelli, mairesse de la Ville de Lévis, confirmant l'adoption et la conformité du règlement RV-2006-05-71 dans le but de modifier le règlement de contrôle intérimaire numéro RV-2005-03-54 sur la gestion de la fonction résidentielle (résolution de la CMQ C-2006-64).
- c) Lettre du 15 décembre 2006 de la ministre des Affaires municipales et des Régions adressée à monsieur Hervé Blais, préfet de la MRC de Bellechasse, relativement aux dispositions prévues au règlement 162-06 pour encadrer l'implantation d'éoliennes sur le territoire (résolution de la CMQ C-2006-74).
- d) Lettre du 5 janvier 2007 de Mme Émilie Trépanier-Verreault, attachée politique du ministre des Ressources naturelles et de la Faune, accusant réception de la résolution C-2006-90 concernant le projet d'implantation de la Commission forestière régionale de la Capitale-Nationale.
- e) Lettre du 9 janvier 2009 de M. Yves Bernier, attaché politique de la ministre des Affaires municipales et des Régions, accusant réception de la résolution C-2006-90 concernant le projet d'implantation de la Commission forestière régionale de la Capitale-Nationale.
- f) Lettre du 22 janvier 2007 de la ministre des Affaires municipales et des Régions demandant le remplacement du règlement de contrôle intérimaire numéro 2006-21 de la CMQ visant l'implantation, la construction, l'entretien et le démantèlement des éoliennes et accordant un délai de 90 jours pour le faire.

Adoptée

Demande de délai à la ministre des Affaires municipales et des Régions

**Résolution n° C-2007-09**

ATTENDU QUE le 16 novembre 2006 la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) a adopté le règlement de contrôle intérimaire N° 2006-21 portant sur l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes ;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et des Régions avait un délai de soixante (60) jours pour émettre un avis en regard du règlement adopté pour permettre son entrée en vigueur ;

ATTENDU QUE le 22 janvier 2007, la ministre a demandé à la CMQ de réexaminer certains aspects du règlement et fixé un délai de 90 jours venant à échéance le 22 avril 2007, pour effectuer les modifications au règlement ;

ATTENDU QUE ce délai est trop court et qu'il est nécessaire de demander à la ministre une extension de délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007 pour se conformer à sa demande ;

Sur proposition de M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de la Ville de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

De demander une extension de délai jusqu'au 1<sup>er</sup> juin 2007 à la ministre des Affaires municipales et des Régions afin d'apporter les modifications demandées au règlement N° 2006-21 de la CMQ.

Référence : Mémoire du 25 janvier 2007

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Intervention de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, pour souligner la présence dans la salle de M. Marc Simoneau, vice-président de la commission Développement économique et touristique. M. Giroux souligne les présences de M. Simoneau aux rencontres de la Commission en 2006, son intérêt aux travaux de la Commission et au rapport de la Commission sur le Plan des grands jeux du développement économique de la CMQ (PGE).

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2007-10**

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par Mme Anne Ladouceur, conseillère de la Ville de Lévis, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée